

# SYMP'ACTU

## L'actualité du Pays du Calaisis



## Edito

Mesdames, Messieurs,

Bienvenue dans ce cinquième numéro du SYMP'ACTU, votre lettre d'information sur les enjeux du Pays du Calaisis.

Ce numéro met l'accent sur la révision du SCoT, étape clé pour définir ensemble les priorités de notre territoire à l'horizon 2050. Vous découvrirez les constats du diagnostic, les défis à relever et les orientations qui guideront notre

Projet d'Aménagement Stratégique. Trois sujets méritent, de mon point de vue, une attention particulière : la disparition des services publics en ruralité, l'approfondissement des potentiels de développement d'énergies renouvelables non objectivés dans les PCAET (thalassothermie, osmotique et hydrogène) et enfin la capacité du territoire à créer des richesses (industries innovantes, énergies...)

En complément, retrouvez les actualités du SyMPaC : rénovation énergétique, lutte contre le gaspillage alimentaire et premiers projets soutenus par le programme LEADER. Autant d'actions concrètes qui traduisent notre engagement collectif.

Bonne lecture à tous !  
Bernard Delalin  
Président du SyMPaC

## Sommaire

P. 2-4

PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE

P. 5-10

DOSSIER : LE SCOT

- La révision du SCoT du Pays du Calaisis
- La synthèse du diagnostic
- Les enjeux : Recentrer le débat : Le SCoT, ce n'est pas qu'une affaire de comptes fonciers
- L'importance de comprendre la notion d'artificialisation.

P. 13

ACTUALITÉ DES SERVICES DU SYMPAC : ENERGIE

P. 16

ACTUALITÉ DES SERVICES DU SYMPAC : RÉGAL

P. 14-15

ACTUALITÉ DES SERVICES DU SYMPAC : LEADER

## Contacts

DIRECTION/SCoT :  
[direction@pays-du-calaisis.fr](mailto:direction@pays-du-calaisis.fr)

# Présentation de l'équipe

---

## Les nouvelles arrivantes



### **Lucie BOLLAËRT**

#### **Peux-tu te présenter ?**

Je m'appelle Lucie Bollaërt, j'ai 35 ans et je suis passionnée par l'entrepreneuriat depuis maintenant huit ans.

#### **Qu'est-ce qui t'a plu dans l'annonce pour rejoindre le SyMPaC ?**

La diversité des projets à piloter, l'opportunité d'apprendre à travers la gestion de dossiers publics, ainsi que les valeurs fortes du programme LEADER, centrées sur le développement économique local et les ambitions en matière de responsabilité sociétale.

#### **Quelles sont tes principales missions ?**

L'animation du programme LEADER : accompagner les porteurs de projets publics comme privés, les préparer au comité de programmation jusqu'à l'obtention de leur financement, tout en collaborant étroitement avec les autres GAL.



### **Julie GUEUGNAUD**

#### **Peux-tu te présenter ?**

Je m'appelle Julie GUEUGNAUD, j'ai 24 ans. Je suis passionnée de communication et de photographie.

#### **Qu'est-ce qui t'a plu dans l'annonce pour rejoindre le SyMPaC ?**

Ce qui m'a plu, ce sont les missions concrètes en lien direct avec le territoire. J'aime l'idée de travailler sur des sujets comme le SCoT, la transition écologique ou la lutte contre le gaspillage alimentaire avec le projet RÉGAL. C'est motivant pour moi de pouvoir aider au développement durable et cohérent du Pays du Calais.

#### **Pour combien de temps es-tu avec nous ?**

Après un stage de 3 semaines, je suis en contrat d'apprentissage pour 18 mois depuis le 15 septembre 2025.

#### **Quelles sont tes principales missions ?**

Mes principales missions concernent la communication autour des différents projets du SyMPaC, notamment sur les réseaux sociaux, la gestion du site internet, ainsi que les éditions en général.

## Les membres de l'équipe



### **Julie TUEUX**

#### **Missions :**

Assurer le pilotage de la structure en garantissant la coordination stratégique, le suivi des activités, et l'optimisation des ressources pour atteindre les objectifs fixés.

#### **Pourquoi contacter Julie TUEUX ?**

Répondre à l'ensemble des questions généralistes.

#### **Poste :**

*Directrice*

#### **Coordonnées :**



03 21 00 83 36



direction@pays-du-calaisis.fr

### **Valentin CARON**



#### **Poste :**

*Secrétaire et gestionnaire du programme LEADER*

#### **Coordonnées :**



03 21 00 83 35



secretariat@pays-du-calaisis.fr

#### **Missions :**

Participation à la gestion du programme LEADER et accompagnement de l'animateur dans le suivi et la mise en œuvre du dispositif.

#### **Pourquoi contacter Valentin CARON ?**

Pour toute question relative à l'éligibilité d'un projet ou pour toute demande plus générale concernant le programme LEADER.



### **Léo BEAUVOIS**

#### **Missions :**

L'Économe de flux du Pays du Calaisis aide les collectivités à maîtriser leur consommation d'énergie en identifiant les gaspillages, proposant des solutions et en assurant le suivi.

#### **Pourquoi contacter Léo BEAUVOIS ?**

Vous accompagner pour optimiser vos consommations d'énergie, réduire vos coûts et mettre en place une stratégie énergétique durable, alignée avec les objectifs de transition écologique.

#### **Poste :**

*Économe de flux ACTEE*

#### **Coordonnées :**



03 21 19 26 27



energie@pays-du-calaisis.fr

### **Isabelle TREUTENAERE**



#### **Poste :**

*Animatrice RÉGAL*

#### **Coordonnées :**



03 21 00 28 84



regal@pays-du-calaisis.fr

#### **Missions :**

Accompagne les acteurs de la chaîne alimentaire à identifier les causes du gaspillage, valoriser les bonnes pratiques et proposer des solutions concrètes pour le réduire.

#### **Pourquoi contacter Isabelle TREUTENAERE ?**

Face au gaspillage alimentaire, contactez-la pour faire un état des lieux et trouver des solutions !

## Emplois accessoires

### SCOT



**Graziella LEVIS**

Missions :

Référente SCoT

Coordonnées :



03 21 46 66 43



graziella.levis@mairie-calais.fr



**Philippe PALLANCHIER**

Missions :

Référent SIG - cartographie

Coordonnées :



philippe.palanchier@mairie-calais.fr

### ADMINISTRATION



**Isabelle BERTIN**

Missions :

Secrétariat Général

Coordonnées :



03 21 46 62 08



isabelle.bertin@mairie-calais.fr



**Stone DUCLOY**

Missions :

Ressources Humaines

Coordonnées :



stone.ducloy@mairie-calais.fr



**Julien CARRÉ**

Missions :

Comptabilité - Budget

Coordonnées :



juien.carre@mairie-calais.fr



**Stéphane CUGNY**

Missions :

Informatique

Coordonnées :



stephane.cugny@mairie-calais.fr

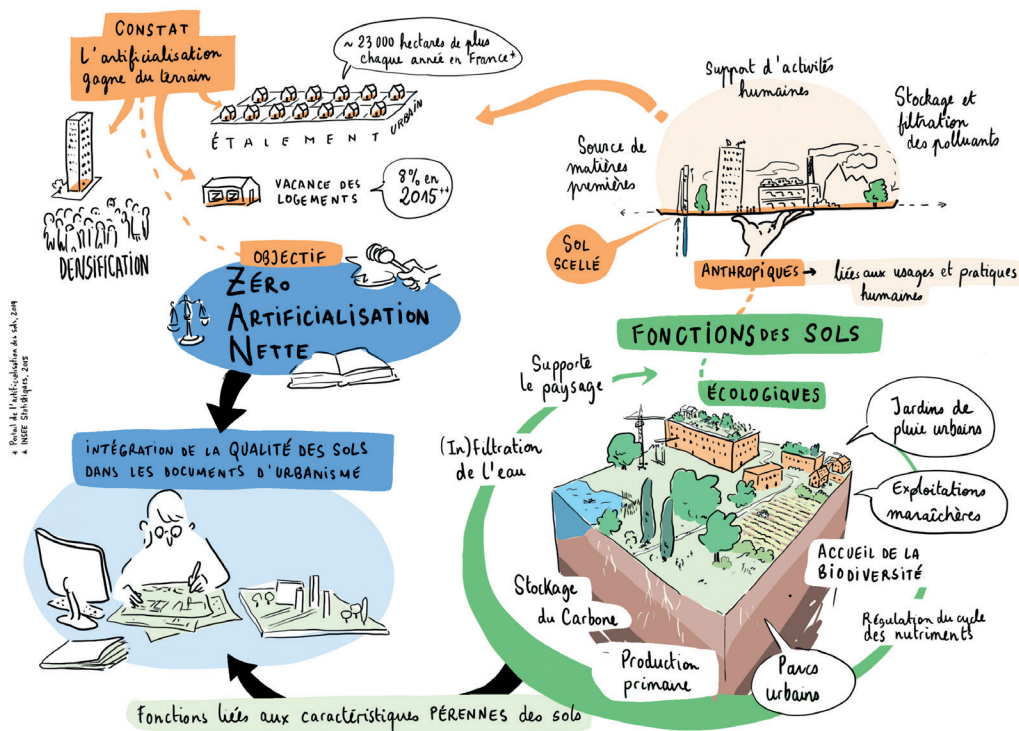
# DOSSIER : le SCoT

## La révision du SCoT du Pays du Calaisis



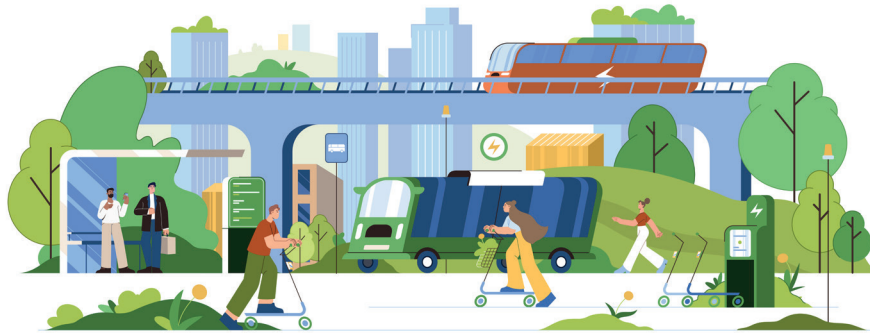
### • Où en sommes-nous dans le processus ?

Comme annoncé dans votre gazette n°4, diffusée en février dernier, le diagnostic du SCOT a pu être présenté à la population au cours de 3 réunions publiques qui ont eu lieu les 4, 5 et 13 mars 2025 dans les 3 EPCI qui constituent le Pays du Calaisis. Un forum « élus » organisé le 1er avril 2025 a également permis de restituer les éléments mis en avant par les habitants, de partager les perspectives en vue du projet d'Aménagement Stratégique et de prendre de la hauteur, grâce à un témoignage d'Isabelle RICHARD, directrice d'études « planification stratégique et synergie entre les territoires », à l'AGUR.



# La synthèse du diagnostic :

Le Pays du Calais se projette à l'horizon 2050 ! Voici l'essentiel à retenir du diagnostic réalisé.



## La population change.

- La population diminue lentement (-0,8 % depuis 2015), et vieillit rapidement.
- Moins de jeunes, plus de personnes seules, surtout en ville.
- Périurbanisation : croissance en campagne, baisse à Calais.

**Défi : attirer des familles, adapter les services aux seniors.**

## Logement : plus de besoins, autrement

- Moins d'habitants... Mais plus de logements occupés, car les ménages sont plus petits : besoin accru de petits logements adaptés
- Calais connaît beaucoup de logements vacants, les campagnes attirent davantage.
- Parc ancien et souvent mal isolé.
- Pression croissante sur le marché dans les zones littorales et périurbaines.

**Défi : rénover, densifier, répondre aux besoins réels.**

## Des équipements à mieux répartir

- Calais concentre la plupart des équipements médicaux, scolaires, sportifs et culturels.
- Les zones rurales sont moins bien desservies.

**Défi : garantir l'égalité d'accès partout sur le territoire.**

## Une économie à renforcer

- Le chômage reste élevé (17,7 %), surtout à Calais.
- Le territoire se transforme : moins d'industrie, plus de services, de santé, de logistique.
- Dépendance au port, tunnel et axes routiers.
- Plus d'actifs que d'emplois locaux dans plusieurs secteurs.
- Logistique très consommatrice de foncier, peu d'emplois.
- Mutation du commerce et déséquilibre en centralités.

**Défi : créer de l'emploi localement et soutenir le commerce de proximité.**

## La voiture, toujours reine

- 84 % des habitants prennent leur voiture pour aller travailler.
- Les transports en commun restent limités et peu efficaces hors de Calais.
- Peu de liaisons entre Calais, Dunkerque et Saint-Omer.

**Défi : développer le train, le bus, le vélo... Et penser à tous les publics.**

## Un environnement riche, mais à adapter

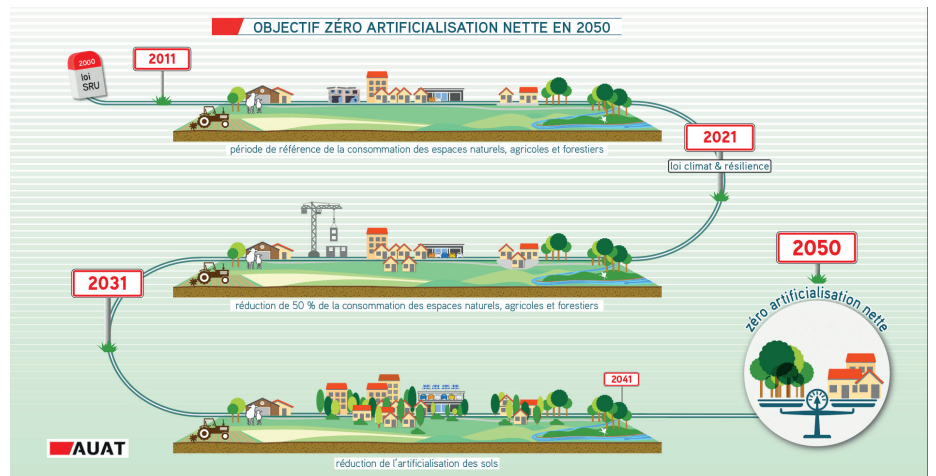
- 43 % du territoire = zones humides (marais, waterings).
- Risques d'inondation accrus avec le changement climatique.
- Pollution de la nappe phréatique par les nitrates.
- Érosion lente du littoral à surveiller.

**Défi : préserver les ressources tout en adaptant l'environnement**

## Une forte dépendance aux énergies fossiles

- 16,6 % d'autonomie énergétique actuelle.
- Objectif : 68 % en 2050.
- Fort potentiel en solaire, géothermie, chaleur fatale.

**Défi : développer le mix énergétique.**



## • LES ENJEUX POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE EN COURS D'ÉLABORATION

Suite à la phase diagnostic, le travail d'élaboration du PAS a été engagé dès le mois de mars 2025. Des rencontres politiques au niveau des 3 EPCI ont permis d'échanger sur les visions et attentes de chacun des territoires. Des ateliers thématiques ont ensuite permis de réfléchir aux orientations à donner à notre projet de territoire.

Nous arrivons à l'étape où, vous, élus, devez-vous positionner sur les enjeux essentiels de notre territoire et sur les orientations et prescriptions à donner dans le PAS.

Le COPIL prévu le 24 septembre 2025 a permis de synthétiser les propositions, avis et arguments sur les enjeux transversaux qui permettront aux élus de proposer au débat du Conseil Syndical un projet de PAS.



**La problématique du foncier continue de marquer fortement les esprits alors que les vrais défis de demain pour le territoire sont globalement les suivants :**

1. Attirer les jeunes et familles.
2. Limiter l'étalement urbain.
3. Renforcer les centralités (Calais, bourgs).
4. Valoriser l'environnement comme ressource.
5. Soutenir l'agriculture locale et le tourisme vert.
6. Réagir au changement climatique (eau, risques, énergie).
7. Saisir les dynamiques régionales (ex. Dunkerque 2030).



**Les enjeux : recentrer le débat : le SCoT, ce n'est pas qu'une affaire de comptes fonciers**

**Le mauvais réflexe : tout ramener à une répartition comptable**

« Combien d'hectares pour ma commune ? » « Est-ce qu'on va pouvoir faire tel lotissement ? » « Qui a droit à quoi ? » Ce prisme réduit le débat à une logique de pénurie, qui oppose les communes entre elles, bloque les projets, et alimente une méfiance vis-à-vis de l'État ou du SCoT.

**Ce qui compte vraiment : la stratégie territoriale**

**La loi ZAN ne nous demande pas combien on consomme, mais comment on pense l'aménagement de demain :**

- Quels projets comptent vraiment pour l'avenir du territoire ?
- Où peut-on développer sans fragiliser terres agricoles, biodiversité, ressources ?
- Quels fonciers déjà urbanisés peuvent être réutilisés intelligemment ?
- Comment assurer un développement plus sobre, solidaire et soutenable ?

**Le vrai enjeu : garder la main politiquement**

Le ZAN, ce n'est pas la fin du développement : c'est la fin du développement non maîtrisé. Et la révision du SCoT est l'opportunité unique de :


- Clarifier nos priorités collectives
- Accompagner les transitions (climat, mobilités, habitat)
- Soutenir les centralités et l'équilibre urbain-rural
- Donner de la lisibilité à nos territoires pour les 15 prochaines années

**Un message à porter ensemble :**

« Le ZAN n'est pas une technicité à subir, c'est une vision à construire. Le débat, ce n'est pas combien d'hectares, on nous donne, c'est quel projet de territoire on veut partager. »



# Une récente actualité législative montre que nos législateurs attachent de l'importance à la notion d'artificialisation.

 **ZAN : ce que change la décision du Conseil d'État (24 juillet 2025)**

## L'essentiel à retenir

Un terrain même s'il est en **zone urbaine** du PLU, **n'est pas considéré comme « artificialisé »** temps qu'**aucun chantier n'a commencé**. Autrement dit, il doit être comptabilisé dans l'artificialisation.

## Ce que cela implique

- Les **zones U non bâties** restent comptées comme des **espaces naturels, agricoles ou forestiers (ENAF)**.
- Ce n'est plus le **zonage** qui compte, mais **l'occupation réelle** du sol.
- Cela peut **réduire vos marges de manœuvre foncières** (en effet, on ne peut plus espérer sortir des comptes fonciers les grosses dents creuses situées dans la partie urbanisée de la commune !).

## Ce qu'indique cette décision ?

- **Il importe de revoir les diagnostics fonciers** avec cette nouvelle règle. Dans le cadre de nos travaux, nous avons bien intégré cette interprétation. La décision vient donc confirmer que notre interprétation est la bonne et qu'il faut continuer le travail sur cette base.



## En résumé

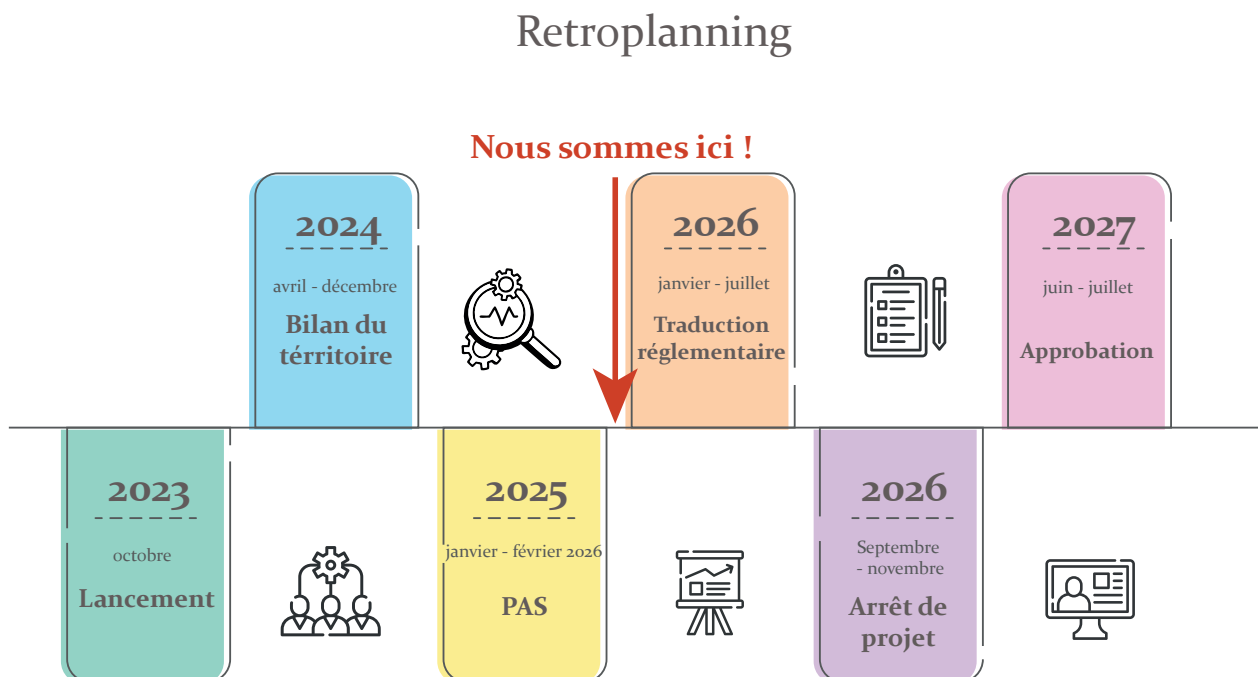
Le ZAN ne se lit plus sur une carte, mais sur le terrain !!

L'évolution de la loi Climat et Résilience est encore en discussion au Sénat et à l'Assemblée nationale, les propositions et les contre-propositions de textes s'affrontent. Mais cette décision récente montre l'importance des textes en vigueur et de leur interprétation et qu'il convient d'avancer sur nos réflexions en en tenant compte.

Le Projet d'Aménagement Stratégique qui va vous être proposé tient compte de la loi Climat et Résilience et du ZAN, donc pas d'inquiétude, concentrons-nous sur l'essentiel, à savoir bâtir un projet partagé pour un territoire résilient et qui continue de se développer, même si c'est désormais « autrement » que ce développement doit se faire.

L'implication des élus est **ESSENTIELLE** à ce stade de la procédure et encore plus dans la phase suivante, qui va permettre de traduire réglementairement les orientations choisies (phase d'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs).

# • RÉTROPLANNING AJUSTÉ DE LA RÉVISION DU SCOT :



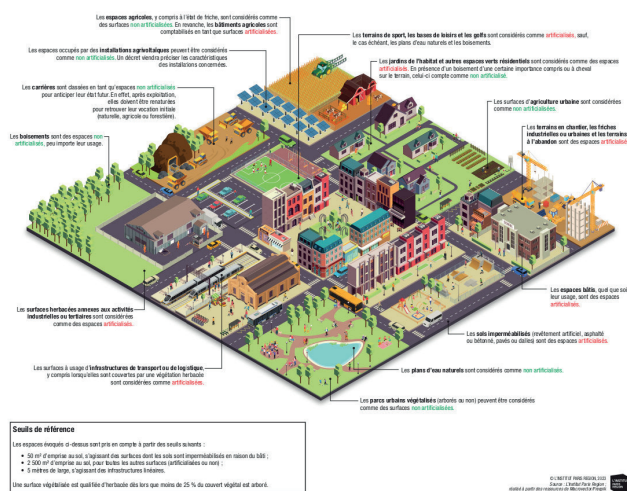
## Rappel :

Dépassement des délais de révision : 6 mois de retard au regard du rétroplanning ajusté. L'absence de SCOT compatible avec la loi Climat dans le délai imparti entraînera l'impossibilité d'ouvrir à l'urbanisation toute nouvelle zone en extension.

## Pour rappel :

Comment les Maires peuvent transmettre leurs observations ? Un processus d'information et de consultation interne des communes a été mis en place.

## ARTIFICIALISÉ OU NON ? LE TERRITOIRE À LA LOUPE DE LA NOMENCLATURE « ZAN »



Afin de garantir une bonne circulation de l'information et l'adhésion des communes :

- Le bureau d'études transmet une synthèse des points à l'ordre du jour 3 semaines avant chaque COPIL.
- Le SyMPaC adresse cette synthèse aux Président(e)s des 3 intercommunalités.
- Les EPCI ont alors la charge d'informer les maires de leur territoire selon les modalités de leurs choix (bureau, réunion spécifique, transmission des documents...).

Ainsi, les communes peuvent exprimer leurs observations via le représentant de leur EPCI avant le COPIL.

# Actualité des services du SyMPaC

## ÉNERGIE

Le SYMPAC s'engage dans la rénovation énergétique de ses bâtiments publics grâce à l'accompagnement d'ACTEE

Offrir des bâtiments publics plus confortables aux usagers – élèves, agents, sportifs, habitants – tout en réduisant durablement la facture énergétique : c'est l'ambition portée par le SYMPAC, qui s'est engagé dans une démarche de rénovation énergétique de son patrimoine bâti. Pour accompagner cette dynamique, la collectivité s'est appuyée sur le programme national ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique), co-porté par la FNCCR et financé par les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE).

Grâce à cet accompagnement, les collectivités disposent désormais d'une vision fine de leur patrimoine bâti : consommations, besoins de rénovation, leviers d'action. Une étape essentielle pour construire une stratégie énergétique à la fois durable, progressive et adaptée aux réalités locales.



## Le programme ACTEE : un levier décisif pour agir

Depuis 2020, le **SYMPAC** a bénéficié de l'accompagnement d'ACTEE2, ce qui a permis de lancer une dynamique concrète de rénovation sur l'ensemble du territoire. Grâce à une aide financière d'**ACTEE** de 404 764 €, sur un coût global d'actions réalisées de 660 292 €, ce sont plus de 100 bâtiments publics qui ont pu être accompagnés représentant une surface totale de 25 648 m<sup>2</sup>.

### Parmi les actions effectuées :

20 audits énergétiques réalisés, permettant d'évaluer la performance énergétique de bâtiments communaux prioritaires,

80 audits énergétiques réalisés, permettant d'évaluer la performance énergétique de bâtiments tertiaires assujettis au Décret éco énergie tertiaire.

2 logiciels de suivi énergétique déployés pour suivre en temps réel la consommation d'énergie des bâtiments, ajuster les usages et adopter une gestion plus efficace des équipements .

9 projets de rénovation énergétique pour lesquels les études de maîtrises d'œuvre ont été accompagnées.

L'appui du programme a également permis de financer 1 poste d'économies de flux au sein de **SYMPAC**. Cet expert de la transition énergétique joue un rôle clé dans la mise en œuvre concrète de la politique énergétique du territoire grâce à la formulation de préconisations et au déploiement de stratégies efficaces et durables pour réduire la consommation d'énergie du patrimoine bâti.

# Actualité des services du SyMPaC

## ÉNERGIE

Le SYMPAC a réalisé fin 2024 sa première opération de valorisation des CEE mutualisés, en partenariat avec Nicolas Piers (ACTESenergie). Cette démarche cofinancée par les fonds européens LEADER et ACTEE a permis d'identifier 12 projets éligibles, correspondant à des actions menées par les communes dans les 12 mois précédant le dépôt. Au total, plus de 88 000 € seront reversés aux collectivités concernées. Une nouvelle opération est d'ores et déjà prévue afin de valoriser les actions réalisées au cours de l'année 2025.

Rappel : Un dépôt est prévu en fin d'année pour valoriser les actions réalisées au cours des 12 derniers mois, se rapprocher de M. PIERS - ACTES ENERGIE pour monter votre dossier actes. [energies@gmail.com](mailto:energies@gmail.com)

## ACTEE +

### Modalités d'adhésions et services proposés

Le conseil Syndical du SyMPaC a délibéré le mercredi 19 juin 2024 sur les 3 services suivants :

**SERVICE 1** : les aides financières du programme ACTEE. (Toutes les communes et EPCI du territoire sont concernés et peuvent délibérer pour accéder à ces cofinancements.)

**SERVICE 2** : le service d'accompagnement de la valorisation des certificats d'économie d'énergie. (Toutes les communes et EPCI du territoire sont concernés et peuvent délibérer pour souscrire à ce nouveau service.)

**SERVICE 3** : accompagnement de l'économe de flux, en l'occurrence Léo BEAUVOIS dans la stratégie énergétique de la commune et EPCI rural. (Attention, nombre de communes pouvant être accompagnées limité ! Calais et Marck en Calais exclus de ce service en raison de leur taille.)

**Si vous souhaitez bénéficier de ce programme, il est nécessaire de délibérer dès que possible sur le modèle vous concernant et en fonction du nouveau de service souhaité.**

*Avant toute délibération, il est fortement recommandé d'envoyer un mail d'intention à notre Économe de flux afin d'affiner vos besoins et de vous transmettre les modèles de délibération en adéquation.*

Réalisée en 2024, L'Étude de planification Énergétique (EPE) du Pays du Calais vise à harmoniser les données et enjeux énergétiques des trois EPCI du territoire. Elle a donné lieu à plusieurs ateliers participatifs associant les élus des trois intercommunalités. Elle permet de disposer d'une vision commune et partagée des ressources, besoins et potentialités locales. L'objectif est de définir un mix énergétique équilibré et adapté à l'échelle du pays. Le livrable sera très prochainement disponible sur le site du SYMPAC et servira de base aux futures discussions pour mettre en place les actions opérationnelles en cohérence avec les ambitions énergétiques et climatiques du territoire.



Cofinancé par  
l'Union européenne

Région  
Hauts-de-France



## Contact

Pour plus d'informations : merci de contacter Léo BEAUVOIS Économe de flux – Territoire du Pays du Calais [energie@pays-du-calais.fr](mailto:energie@pays-du-calais.fr)

# Actualité des services du SyMPaC

## RÉGAL



### Retour sur le forum de l'alimentation :

Le **RÉGAL** a participé au Forum de l'Alimentation par GCTM, organisé sur trois jours consécutifs (du jeudi au samedi), en animant un stand dédié à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

#### Animations proposées :

Jeu « Gaspi / Pas gaspi » destiné aux enfants pour apprendre à différencier les déchets alimentaires (épluchures, restes non consommables) du véritable gaspillage (aliments encore consommables jetés).

Démonstration du Crumbler, avec broyage de pain invendu fourni par le lycée du Détroit, pour montrer comment valoriser les produits invendus et préserver la ressource en farine. La chapelure va remplacer cette dernière dans de nouvelles recettes.

#### Objectifs de sensibilisation :

Comprendre l'impact du gaspillage alimentaire : gaspiller un aliment, c'est aussi gaspiller l'eau, les intrants, l'énergie et les moyens de transport mobilisés pour le produire.

Mieux trier les biodéchets et choisir les bons exutoires lorsque le gaspillage ne peut être évité.

#### Temps fort du samedi :

En partenariat avec le SEVADEC, une animation autour du **Gourmet Bag durable** a été proposée, afin de promouvoir le réflexe d'emporter ses restes au restaurant pour limiter le gaspillage.

#### Équipe d'animation :

*Isabelle Treunenaere* (animatrice SyMPaC) et *Julie Gueugnaud* (stagiaire en communication).



### Retour sur le temps d'échange écocitoyen à GCTM :

Mardi 9 septembre le **RÉGAL** a participé à un temps d'échange organisé par GCTM à destination de ses agents. Organisé en marge du Forum de l'alimentation, ce RDV avait pour objectif d'échanger sur les gestes écocitoyens. Le **RÉGAL** a proposé une animation de sensibilisation sur le gaspillage des ressources : jeter un aliment

c'est aussi gaspiller l'eau qui a irrigué les cultures, la terre, les intrants, le travail humain, les énergies fossiles des engins agricoles et des camions pour le transport, l'électricité ou le gaz qui a servi à la transformation des produits... Le Gourmet bag durable a aussi été présenté aux agents, avec la liste des restaurants partenaires du projet !

L'AMAP du Calaisis a aussi fait une distribution de paniers de légumes bio, les ADLC ont présenté leur formule de repas traiteur.



# Actualité des services du SyMPaC

## RÉGAL

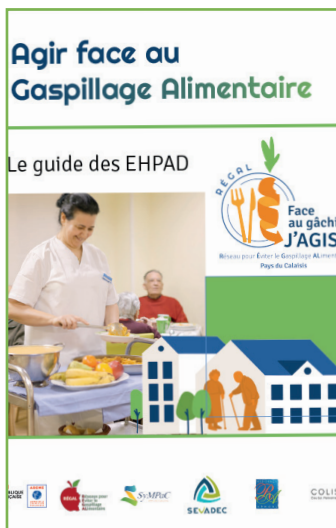


### Les éditions : guide pour les EHPAD

Dans la continuité de ses actions de sensibilisation, le **RÉGAL** travaille actuellement à la création d'un guide anti-gaspillage spécifiquement destiné aux EHPAD.

**L'objectif** : accompagner ces établissements dans la réduction du gaspillage alimentaire, en tenant compte de leurs contraintes spécifiques (nutrition, santé, organisation des repas).

Ce futur outil proposera des bonnes pratiques concrètes, des solutions adaptées et des pistes d'amélioration pour optimiser la gestion des repas tout en préservant la qualité alimentaire et le bien-être des résidents.



Pourquoi il faut avoir le réflexe «**RÉGAL**» quand on parle alimentation ?

Le gaspillage alimentaire est un enjeu à la fois économique, social et environnemental :

**Économique**, car chaque aliment jeté représente de l'argent perdu pour les ménages, les collectivités et les entreprises.

**Social**, car une partie de ces denrées pourrait bénéficier à des personnes en situation de précarité.

**Environnemental**, car produire un aliment gaspillé mobilise inutilement des ressources naturelles (eau, énergie, terres).

En parlant du **RÉGAL**, vous aidez à la valorisation du territoire, vous encouragez les initiatives locales et incitez les acteurs à rejoindre une dynamique collective positive. Votre relais est essentiel pour faire connaître le réseau et amplifier l'impact de la lutte contre le gaspillage alimentaire.



Contact

**RÉGAL** : Isabelle TREUTENAERE  
 regal@pays-du-calaisis.fr  
 03 21 00 28 84



# Actualité des services du SyMPaC

## LEADER

### Signature des premières conventions du programme 2023-2027.

Dans le courant du mois d'août, 3 premières conventions ont été réceptionnées et signées par les porteurs de projet. Cette étape est cruciale avant les demandes de paiement. Elle intervient après les validations en comité de programmation et traitement technique par l'AGR (Autorité de Gestion Régionale). Le Gal Pays du Calaisis est le premier territoire des Hauts-de-France à expérimenter l'étape « signature des conventions » étant le plus avancé dans la programmation.

- Signature de « **La Ch'tite Cuisine d'Angèle** » à Recques-sur-Hem pour *Angélique Lefebvre* et son projet de développement de services traiteur et maîtrise des consommations énergétiques (achat d'une chambre froide avec PRG, isolation thermique du laboratoire, achat d'un composteur, d'un nettoyeur vapeur etc.).

- Signature de « **L'Hémisphère** » à Sangatte (Blériot-Plage) pour *Mathieu Delabi* et son projet de rénovation de restaurant (achat d'une chaudière, création d'une terrasse couverte et d'un patio).

- Signature du camping « **Les Épinettes** » à Peuplingues pour *Manon Declémy* et son projet de création d'un abri à vélo autonome en énergie, d'achat d'un vélo-cargo et d'installation d'un tourniquet dans l'aire de jeux.



#### En chiffres :

- 50 demandes déposées (pré-demande, dépôt, instruction).
- organisation de 8 comités techniques et 8 comités de programmation

- 29 porteurs de projet auditionnés
- 28 avis favorables après audition pour 618 963 € de subventions (soit 62 % de l'enveloppe totale)

#### Parmi les 28 porteurs de projet auditionnés avec avis favorable :

- soutien à 19 porteurs privés (entreprises)
- soutien à 1 association reconnue de droit public
- soutien à 8 porteurs publics (commune, communautés de communes & SYMPAC)

**Thématiques des projets soutenus :** commerce de proximité, initiative culturelle, développement touristique et transition énergétique, transition alimentaire, animation du programme.

Contact  
developpementlocal@pays-du-calaisis.fr